



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du sous-groupe « Gestion et supervision de la sécurité » (SMO/SG2) de l'AASPG

Dakar, Sénégal, du 29 juin au 3 juillet 2026

Point 6 de l'ordre du jour : Défis liés à la mise en œuvre du sous-groupe

(Présenté par le Secrétariat.)

RÉSUMÉ	
Le présent document de travail expose les difficultés rencontrées par le sous-groupe SMO dans l'exercice de ses activités.	
Les mesures à prendre par la réunion figurent au paragraphe 3.	
Références	• Doc 10004, Plan mondial de sécurité aérienne 2026-2028 • Plan régional de sécurité aérienne de la région AFI (AFI-RASP) • Manuel de procédures de l'AASPG • Rapports de réunion AASPG/1 et SMO/SG 1.
<i>Objectifs stratégiques</i>	Chaque vol est sûr et sécurisé

1 INTRODUCTION

- 1.1 Le sous-groupe de gestion et de supervision de la sécurité (SMO/SG) a pour mandat de soutenir la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et de mener des activités spécifiques visant à permettre à l'AASPG de s'acquitter de ses fonctions et responsabilités en matière de gestion et de supervision de la sécurité.
- 1.2 Les travaux du SMO/SG sont menés selon une approche de gestion de projet, comme le prévoit le manuel de l'AASPG (§2.9).
- 1.3 La première réunion du SMO/SG, qui s'est tenue en ligne du 2 au 4 septembre 2025, a abouti aux propositions de projets suivantes, visant à traiter les principaux enjeux liés à la sécurité dans la région de l'AFI :
 - Renforcement du système de supervision de la sécurité des États ;
 - Élaboration et mise en œuvre du RASP-AFI et du NASP ;
 - Système de collecte et de traitement des données de sécurité ;
 - Mise en œuvre et documentation des programmes de sécurité des États ;
 - Mise en place d'un pool régional d'enquêteurs ; et

- Élaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de suivi des conclusions et décisions relatives au SMO/SG.

1.4 La première réunion de l'AASPG, qui s'est tenue à Libreville, au Gabon, du 3 au 7 novembre 2025, a approuvé les descriptions de projet et les termes de référence des projets liés aux SMO/SG.

1.5 Les équipes de projet continuent de mettre en œuvre les activités qui leur ont été confiées sous la direction des coordinateurs d'équipe de projet (PTC), avec le soutien du Secrétariat ; toutefois, plusieurs défis se posent.

2. DISCUSSION

2.1. Les principaux défis identifiés et les recommandations sont les suivants :

- a) Les variations des niveaux de maturité des systèmes de supervision de la sécurité des États, combinées à des environnements réglementaires et organisationnels différents, ainsi qu'au chevauchement potentiel avec les initiatives régionales et des partenaires existantes, créent des difficultés pour prévoir avec précision le niveau d'assistance requis pour chaque État.

Recommandations :

- Les équipes de projet doivent réaliser une évaluation des besoins de chaque État avant l'élaboration des documents de projet et adopter une approche progressive fondée sur les risques afin d'adapter l'assistance au niveau de maturité de chaque État.
- Les équipes de projet doivent s'appuyer sur le mécanisme de coordination établi entre les parties prenantes (OACI, CAFAC, RSOO et RAIO) afin de minimiser/éviter le chevauchement et la duplication des efforts.

- b) Le partage limité de la documentation SSP entre les États, les informations insuffisantes sur l'état de mise en œuvre du SDCPS, ainsi que la visibilité limitée des outils, plateformes et initiatives existants, et l'absence d'approches harmonisées en matière de gestion des données de sécurité entraînent une duplication des efforts, des retards dans les activités de rédaction et des difficultés dans la mise en œuvre des activités des projets.

Recommandations :

- Les bureaux régionaux de l'OACI devraient mobiliser les États par le biais de réunions régionales, en soulignant les avantages du partage de la documentation, des outils de mise en œuvre et des bonnes pratiques relatives à la supervision de la sécurité et au SSP/SMS, afin de soutenir le travail des équipes de projet.
- Afin de soutenir l'élaboration d'une documentation régionale générique destinée aux États disposant de capacités limitées, les États sont invités à partager avec le Secrétariat, sur une base volontaire, leur documentation nationale relative à la supervision et aux SSP/SMS, leurs procédures, orientations et outils de mise en œuvre, afin qu'ils soient utilisés comme documents de référence par les équipes de projet concernées ; et le Secrétariat est invité à établir et à maintenir une

bibliothèque de référence structurée de ces contributions à l'appui des livrables des projets du SMO/SG.

- L'équipe de projet SDCPS, avec l'appui des Bureaux régionaux de l'OACI et des parties prenantes concernées, devrait mener une enquête sur l'état de mise en œuvre du SDCPS dans les États, utiliser les résultats pour promouvoir des approches harmonisées de gestion des données de sécurité ainsi que l'élaboration et la diffusion d'outils et de documents d'orientation normalisés relatifs au SDCPS.

- c) Coordination entre plusieurs équipes de projet afin de soutenir l'analyse de certaines conclusions et décisions.

Recommandations :

- Programmer des réunions de coordination dédiées entre les Bureaux des sous-groupes AAO, IIM et SMO afin d'examiner et de discuter des conclusions et décisions identifiées nécessitant des contributions inter-projets.

- d) Participation et disponibilité limitées de certains membres des équipes de projet, combinées aux contraintes de connectivité Internet, affectant l'organisation des réunions virtuelles et la continuité des échanges.

Recommandations :

- Les coordonnateurs des équipes de projet devraient maintenir des mécanismes efficaces de communication et de coordination, assurer la tenue régulière des réunions programmées et suivre de près la mise en œuvre des actions convenues.
- Les États devraient assurer la disponibilité et la participation active des experts désignés dans les activités et réunions des projets afin de soutenir la réalisation en temps voulu des objectifs et des produits livrables des projets.

- 2.2. Les défis et les recommandations par projet sont présentés dans les documents de travail WP3.1, WP3.2, WP3.3, WP3.4, WP3.5 et WP3.6.

3 DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

- 3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note des informations fournies dans le présent document de travail ; et
- b) examiner les recommandations formulées au paragraphe 2.1.